

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 16 décembre 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 16 décembre 2013, à 18 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin

16 décembre 2013

Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

Madame Patricia Poissant, conseillère, est absente.
Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18h40

No 2013-12-0671

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du Conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 13 décembre 2013 et signifié à tous les membres du Conseil municipal dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

FINANCES MUNICIPALES

No 2013-12-0672

Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2014

Avant de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2014, monsieur le maire fait lecture d'un texte faisant état des faits saillants de ces prévisions budgétaires. Ce texte est déposé aux archives de la municipalité.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu établies pour l'année financière 2014, telles que déposées et jointes à la présente résolution pour en

16 décembre 2013

faire partie intégrante, lesquelles montrent des revenus de 146 890 494 \$ et des dépenses au même montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2013-12-0673

Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2014 – 2015 - 2016

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit adopté le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2014, 2015 et 2016 montrant des dépenses d'immobilisation pour un montant totalisant 113 677 185 \$, ledit programme étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants, à savoir :

- Les emprunts temporaires effectués par la Ville.
- La diffusion des prévisions budgétaires et du programme triennal des dépenses en immobilisation sur le site Internet de la Ville.
- L'année prévue de la réalisation du projet de construction d'une passerelle au-dessus de l'autoroute 35.
- Les projets inscrits au programme triennal des dépenses en immobilisation pour l'aménagement de pistes cyclables.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

16 décembre 2013

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- L'ensemble des membres du Conseil municipal remercie les membres du Comité des finances, les employés du Service des finances et tous les employés municipaux impliqués pour leur collaboration à l'élaboration des prévisions budgétaires 2014 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2014-2015-2016.
- On discute également des principaux éléments du budget 2014 et du programme triennal des dépenses en immobilisation.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2013-12-0674

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 19 h 55

Maire

Greffier